Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201792-20251218-2025_2_071-DE

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M DALLET pouvoir à Mme MOISAN, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-071 : Tarifs publics 2026

Mme MOISAN indique à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie pour examiner les tarifs publics sur la Commune et a fait des propositions de maintien des tarifs sauf une augmentation pour l'abonnement journal prenant en compte l'augmentation du prix du timbre et la suppression du tarif des pièges à papillons et des phéromones.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les tarifs publics tels que présentés qui entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026, à savoir :

LOCATIONS DE SALLES			
Salle des Fêtes	**1 jour (Conférence, AG, spectacle...) SANS CUISINE**	**Cuisine**	**Forfait week-end (Spectacle, buffet, mariage, anniversaire...) AVEC CUISINE**
Particuliers de la Commune Associations communales (au-delà de 3 manifestations par an)	125 €	50 €	350 €
Particuliers et associations hors commune	250 €	100 €	700 €
Associations communales (dans la limite de 3 manifestations par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

PHOTOCOPIES		
	Public	**Associations de Fréhel**
Format A4	0,15 €	0,15 €
Format A3	0,40 €	0,20 €
Format A4 – Couleur	0,60 €	0,30 €
Format A3 – Couleur	0,75 €	0,40 €

ABONNEMENT JOURNAL	
Abonnement annuel	80,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201792-20251218-2025_2_071-DE

CHENILLES PROCESSIONNAIRES	
Nichoirs à mésanges	25,70 €

DROITS DE PLACE		
Marchés - Fréhel / Sables d'Or	**Abonnés** (au mètre linéaire)	**Occasionnel** (au mètre linéaire)
Bourg	1,40 € + 2,40 € EDF/marché	1,80 € + 2,40 € EDF/marché
Sables d'Or et Vieux Bourg	2,50 € + 2,40 € EDF/marché	3,10 € + 2,40 € EDF/marché
Food Truck - Sur parvis de l'Eglise - Hors marchés Une fois par semaine maximum	**Hors saison** 55 € + 15 € EDF/ mois	**Saison (Juillet / Août)** 110 € + 15 € EDF/ mois
Extérieur	- - - -	
Brocanteurs antiquaires	7,00 € / ml / exposant + 3,00 € EDF	
OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL		
Par m² sur l'ensemble du territoire communal	28,00 €	
MINIBUS		
Ticket (aller/retour)	2,00 €	

FACTURATION DE TRAVAUX POUR DES TIERS	
A l'heure réelle effectuée	28,00 €

CIMETIERE			
	Concession par emplacement (2m²)	**Columbarium**	**Cavurne**
Forfait 15 ans		375,00 €	
Forfait 30 ans	150,00 €	750,00 €	150,00 €
Forfait 50 ans	200,00 €		200,00 €

MEDIATHEQUE	
Impression la page (écriture normale) - A4	0,15 €
Impression la page couleur - A4	0,60 €
Impression papier couleur- A4	0,40 €
Impression papier photo	3,00 €
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	Gratuit

ANIMATIONS		
Manèges	**Marionnettes**	**Cirques**
35,00 € / jour	Gratuit	70,00 €/jour

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201792-20251218-2025_2_071-DE

via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 19 décembre 2025
Le Maire,

Michèle MOISAN